

AVIS PUBLIC 2025-016

Consultation publique Règlement de modification au règlement de zonage

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance extraordinaire tenue le **lundi 9 juin 2025**, a adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement 2006-116 – règlement de zonage de la ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) (Création des zones 565-R, 566-R, abolition de la zone 66-PAE et modification des limites des zones 48-R, 49-R, 65-C 67-R et 69-R).

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement de modification aura lieu le **Jeudi 19 juin 2025 à 18 h 30** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement sera soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

Le projet de règlement de modification a pour objectif de permettre le développement résidentiel de forte densité sur le boulevard Morin entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue.

Le projet de règlement fera en sorte de :

- Redéfinir les limites des zones 66-PAE pour créer la zone 566-R pour la limiter au terrain délimité par la 6^e Avenue, le Boulevard Morin, la 8^e Avenue. Certaines propriétés de la zone 66-PAE feront maintenant partie de la zone 65-C (arrière-lot rue du Roi) et 48-R (5^e Avenue/6^e Avenue). Une propriété de la zone 65-C (8^e Avenue) est intégrée dans la nouvelle zone 566-R ainsi qu'une propriété du boulevard Morin qui était dans la zone 69-R ;
- Les marges de recul sont ajustées en fonction des nouvelles hauteurs autorisées afin de protéger les bâtiments voisins à la zone ;
- permettre les bâtiments multilogement d'une hauteur jusqu'à 5 étages (25 mètres).

Le projet de règlement créé une nouvelle zone 565-R (boulevard Morin) à partir de la zone 66-PAE et une partie des zones 48-R et 49-R. La nouvelle zone va permettre les bâtiments résidentiels jusqu'à 12 logements d'une hauteur maximale de 3 étages sur le boulevard Morin.

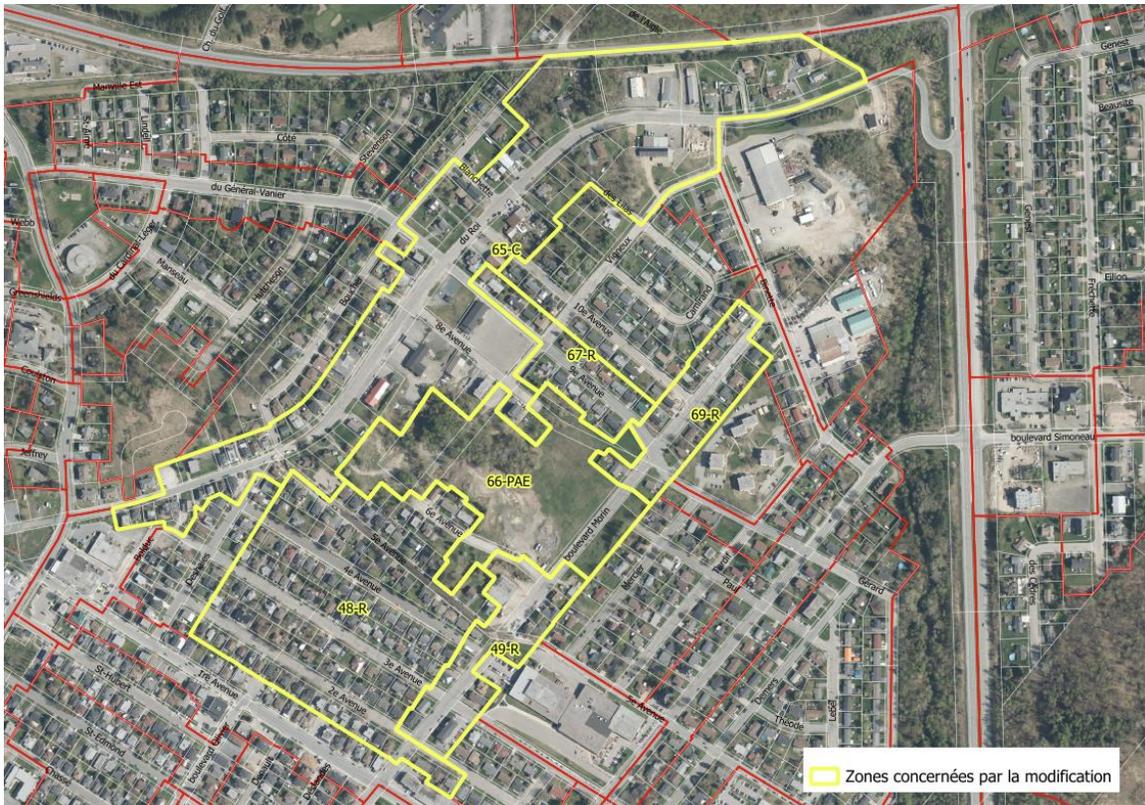
Une copie du projet de règlement de modification visé, peut être consulté au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet www.valdessources.ca.

Val-des-Sources, 12 juin 2025



Georges-André Gagné, Directeur général et greffier

Avant



Après

